



Info SCoT

N°1 – Mai 2016

EDITO

Notre territoire prend une nouvelle dimension...

Convaincus de l'intérêt de concevoir ensemble l'avenir de l'Aveyron dans sa partie Centre Ouest, les élus des bassins de vie du villefrancois, du decazeillois et du ruthénois ont souhaité se regrouper pour mieux se préparer aux **enjeux de demain dans un contexte de fortes évolutions**.

En parfaite synergie avec Le PETR, depuis le 1er janvier 2016, un syndicat mixte a été créé pour élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale.

Au travers de ce document, c'est donc un vaste espace au centre et à l'ouest du Département qui va choisir son avenir, **en s'appuyant sur la diversité de ses territoires**, sur son environnement, ses paysages, son agriculture, son économie et sur son armature urbaine autour de Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Decazeville.

Nous avons la chance d'avoir **un bassin d'emploi dynamique** structuré autour de filières actives, la filière agriculture/agro-alimentaire, la filière mécanique, la filière informatique ou encore celle du tourisme. Elles doivent nous permettre de penser et de structurer le développement du territoire **pour mieux programmer les aménagements futurs, renforcer l'attractivité, développer nos emplois**.

Le défi c'est aussi **répondre aux besoins de nos populations**, qu'ils soient en matière de logement, de santé, d'éducation, de services quotidiens dans nos villes et nos villages...

Tous ces sujets doivent être abordés dans ce futur schéma.

Une fois abouti, sur ces bases, chaque commune ou communauté de communes établira ou révisera ensuite son Plan Local de l'Urbanisme.

C'est un chantier important que nous ouvrons là. Je souhaite que nous l'engagions tous collectivement **avec enthousiasme**, pour regarder de façon lucide les scénarios qui s'annoncent devant nous et mieux anticiper les réponses du territoire ; **avec ambition**, celle de préparer l'avenir de cet espace et de ses habitants ; et enfin **avec exigence**, car l'exercice imposera de se saisir de sujets parfois difficiles et de trouver des réponses concertées et équilibrées.

C'est un projet vaste en de nombreuses étapes ; il devra unir les territoires sur le long terme, dans la concertation la plus ouverte possible.

**Le président du SCoT Centre Ouest Aveyron
Jean-Philippe Sadoul**

Anticiper et imaginer ensemble notre avenir

Le SCOT

Un outil pour l'avenir du territoire

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document qui fixe, au sein d'un territoire donné, les grandes orientations d'aménagement et de développement durable pour les 10 à 20 ans à venir.

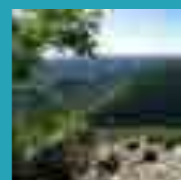
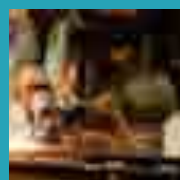
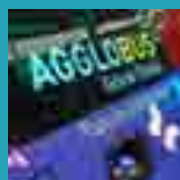
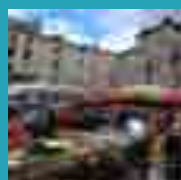
Il propose une démarche de réflexion collective portée par les élus en concertation avec l'ensemble des acteurs et la population du territoire.

En résumé, un SCoT, c'est ...

Schéma ... : outil de planification à long terme fixant les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 10 à 20 ans à venir et qui donne un cadre aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes ou des intercommunalités.

... de Cohérence ... : visant à harmoniser les projets et les nouvelles dynamiques d'aménagement, de logement, de transport, des activités économiques, et les problématiques environnementales.....

Territoriale : sur un territoire de projet cohérent « d'un seul tenant et sans enclave »





Le territoire du SCoT se situe
au cœur d'un triangle constitué par les
métropoles régionales de Toulouse, Montpellier et
Clermont-Ferrand.
Il couvre plus de 40% de la superficie de
l'Aveyron

- ✓ Rodez Agglomération
- ✓ Commune nouvelle du Bas Ségala

Les communautés de communes :

- ✓ Aveyron Ségala Viaur
- ✓ du Bassin Decazeville Aubin
- ✓ Bozouls Comtal
- ✓ du Canton de Laissac
- ✓ du Canton de Najac
- ✓ Conques-Marcillac
- ✓ du Naucellois
- ✓ du Pays Baraquevillois
- ✓ du Pays Rignacois
- ✓ du Plateau de Montbazens
- ✓ du Réquistanais
- ✓ de la Vallée du Lot
- ✓ Viaur Céor Lagast
- ✓ du Villefranchois
- ✓ Villeneuve, Diège et Lot

Chiffres-clés

- **134 communes**
- **16 intercommunalités et une commune nouvelle**
- **167 000 habitants** : 60% de la population aveyronnaise
- **340 000 hectares** : 40% de la superficie totale du Département de l'Aveyron
- Une densité de **49 habitants par km²**, moins de la moitié de la densité nationale

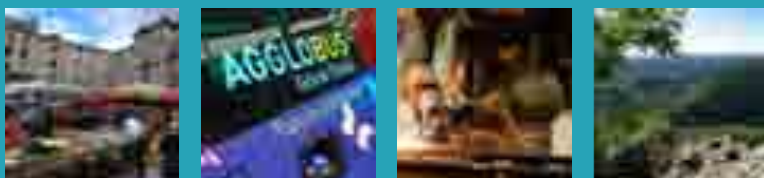
Le SCOT Centre Ouest Aveyron propose aujourd'hui une **échelle pertinente**, cohérente au regard des évolutions de notre organisation territoriale : fusion des régions, montée en puissance des intercommunalités....

En effet, il est **l'un des plus grands territoires de projet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées**, le 6^{ème} en nombre d'habitants après les SCoT des agglomérations de Toulouse, Montpellier, Nîmes, Perpignan et Béziers.

Il propose une armature territoriale, construite autour de **3 pôles de vie principaux** : Rodez, Villefranche de Rouergue et Decazeville et d'un maillage de bourgs ruraux structurants.

L'économie de ce territoire est marquée par **une activité productive encore bien présente**, autour des filières agri/agroalimentaires, mécanique, bois/construction, mais peut également compter sur le développement de son activité résidentielle, encouragé par son **léger regain démographique et son attractivité touristique**

A proximité de Parcs Naturels Régionaux, **le territoire bénéficie d'un environnement remarquable**, qu'il convient de préserver et valoriser.



Le SCoT, 3 notions clés...



Le SCoT, en questions...

Est-il obligatoire ?

Non, mais en l'absence de SCoT, il ne sera plus possible d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation sans accord de l'Etat.

Qui est le maître d'ouvrage du SCoT ? Qui décide ?

Les élus, regroupés dans un syndicat mixte qui comprend les intercommunalités du périmètre.

Quelle est la durée moyenne d'élaboration d'un SCoT ? Quatre ans.

Le SCoT a-t'il une durée limitée ?

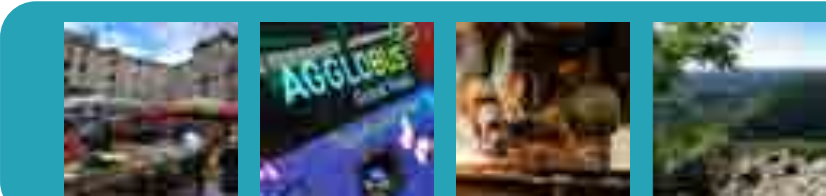
Il est illimité, mais doit faire l'objet d'une évaluation tous les 6 ans.

Le SCOT est-il un super PLU ? Quelles sont les conséquences du SCOT sur le PLU de ma commune ?

Le SCOT est un projet global élaboré à l'échelle de l'ensemble de son territoire ; les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes ou des intercommunalités doivent être compatibles avec le SCoT (ne pas contredire les orientations du SCoT)

Quel est le contenu du SCoT ? Établir des diagnostics et présenter des projets d'aménagement, fixer des objectifs, tout ça c'est bien joli, mais le SCOT impose-t-il quelque chose ? En quoi se démarque-t-on du simple cahier d'intentions ?

Le SCoT est un document-cadre : il prévoit des orientations et des règles que les collectivités, communes ou intercommunalités doivent respecter dans leurs documents d'urbanisme (P.L.U...). Les communes et intercommunalités fixent leurs propres moyens pour y parvenir...





Le SCoT

3 documents le composent

Un Rapport de présentation qui comprend un Diagnostic et un Etat Initial de l'Environnement (EIE).

Ces documents mettent en évidence comment fonctionne le territoire, les tendances à l'œuvre, les besoins, les enjeux, les risques, les opportunités... Le rapport de présentation comprend également l'explication des choix retenus pour le Projet, l'évaluation des impacts de sa mise en œuvre sur l'environnement et la manière dont sont pris en compte les autres documents de planification.

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le positionnement du territoire et les objectifs stratégiques au service du mode de développement futur.

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Opposable, il précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD et donner corps à la stratégie, au travers notamment, d'une cartographie adaptée.

Le SCoT

Une démarche vivante, un processus participatif et accessible sur 4 ans

- › Un travail régulier avec les élus, avec les services des EPCI et avec les acteurs du territoire (personnes publiques associées, personnalités qualifiées, etc...)
- › Des temps forts pour animer la démarche :
 - ✓ Forums du SCoT
 - ✓ Ateliers participatifs
- › Une connaissance approfondie du territoire: visites de terrain, entretiens, reportage photographique...
- › Un dispositif d'information et de concertation :
 - ✓ Des « Lettres du SCoT » régulières
 - ✓ Des panneaux d'exposition
 - ✓ Un site internet d'information
 - ✓ Des réunions publiques à chaque phase

Le SCoT

Les documents qu'il doit prendre en compte ;
les documents qu'il oriente....



Une équipe

politique et technique au service du projet

Le 1^{er} mars 2016, le comité syndical a été installé suite à la fusion des trois anciens SCOT.

Le comité syndical est composé de **54 membres issus des 17 EPCI membres.**

Le bureau du SCOT comporte 20 membres représentant les président(e)s des EPCI et les maires des trois villes centres.

Président : Jean-Philippe SADOUL Vice-Président de Rodez Agglomération

1^{er} vice président : Didier POUZOULET-LIGUE, Président de la Communauté de Communes Villeneuvois, Diège et Lot

Les moyens techniques sont mutualisés avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), outil d'animation territoriale et de fédération des intercommunalités (15 sur les 17 du SCoT)

Un prestataire a été retenu pour la réalisation des études Il s'agit du **groupement PROSCOT** qui associe E.A.U (Economie, Aménagement et Urbanisme), E.2.D., ARTELIA Eau et Environnement

Contact :

Syndicat mixte du SCoT Centre Ouest Aveyron

4 avenue de l'Europe, 12000 Rodez
05 65 73 61 70

contact@scot-centreouestaveyron.fr
<https://www.facebook.com/SCoT.CentreOuestAveyron>

